



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Invitation médias

**Approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT)
de l'établissement Entrepôt Pétrolier de Dijon (EPD) à Longvic**

Jeudi 6 février 2014 à 15h00

(accréditation avant le 5 février à 10h00)

Pascal MAILHOS, préfet de la région Bourgogne, préfet de la Côte-d'Or, Claude DARCIAUX, maire de Longvic et Marc HALL, chef de l'établissement Entrepôt Pétrolier de Dijon (EPD), vous invitent :

**à l'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT)
prescrit pour l'établissement Entrepôt Pétrolier de Dijon (EPD),**

(5, rue Aspirant Pierrat – 21 600 Longvic)

le jeudi 6 février 2014 à 15h00

Programme (de 15h00 à 16h30):

- visite commentée du site par l'exploitant ;
- table ronde autour du risque industriel, de sa prévention et des modalités de l'élaboration exemplaire du PPRT de l'établissement EPD ;
- approbation officielle du PPRT.

Pour des raisons d'organisation et de garantie de votre sécurité, il vous est demandé de vous accréditer formellement auprès de la préfecture (03 80 44 64 44) **avant le 5 février 2014 à 10h00** en nous indiquant :

- Nom et prénom du journaliste / caméraman / preneur de son / photographe concerné avec n° de téléphone portable.
- La peinture des chaussures des personnes présentes (port de chaussures de sécurité obligatoire sur le site, fournies par l'exploitant).
- Seuls les médias accrédités seront autorisés à pénétrer sur le site.
- Merci également de respecter les consignes de sécurité décrites en annexe.

Contacts médias :

Communication Préfecture :

Cécile HERMIER – 03 80 44 64 05

cecile.hermier@cote-dor.gouv.fr

Communication DREAL

Fabien GRANGE – 03 45 83 22 75

fabien.grange@developpement-durable.gouv.fr

Approbation du PPRT d'EPD à Longvic – présentation et consignes de sécurité

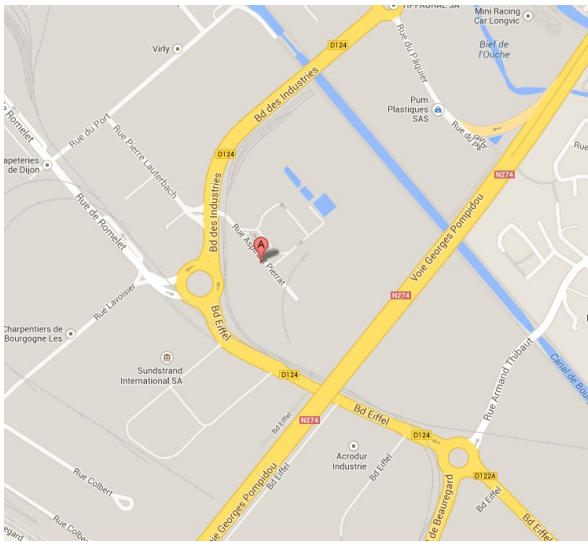
L'établissement EPD :

Situé 5, rue Aspirant Pierrat à 21 600 Longvic, EPD a pour activité la réception, le stockage et l'expédition de liquides inflammables (hydrocarbures de types fiouls, gazole et essences).

7 réservoirs aériens d'une capacité de 1600 à 15 000 m³ figurent sur le site.

Cet établissement est classé Seveso seuil haut et fait par conséquent l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques en application de la loi du 30 juillet 2003.

Les risques : effets thermiques (feu de cuvette) et effets de surpression (explosion de bac)



Contact EPD : 03 80 66 65 64

Le PPRT :

Prescription : arrêté préfectoral du 21 juin 2010.

Élaboration : entre mi 2010 et fin 2013, avec recherche de mesures permettant de réduire les risques, élaboration d'une stratégie d'action et concertation avec la population.

Cinq réunions des Personnes et Organismes Associés (POA) : 7 juillet 2010, 11 janvier 2012, 21 septembre 2012, 15 février 2013 et 29 avril 2013.

Consultation des POA : du 18 juin au 18 août 2013.

Enquête publique : du 23 octobre au 27 novembre 2013.

Rapport du commissaire enquêteur : 20 décembre 2013.

Approbation du PPRT : 6 février 2014.

Les consignes de sécurité pour la visite du 6 février :

- éviter le port de vêtements synthétiques (les vêtements en coton sont à privilégier), vêtements couvrants obligatoires (pas de jupe)
- un casque sera fourni par l'exploitant
- les appareils photos et caméras sont autorisés avec d'éventuelles restrictions d'images qui seront indiquées sur place par l'exploitant (afin de se prémunir du risque d'explosivité de certaines zones)
- tous les visiteurs devront en premier lieu assister à un accueil sécurité d'une vingtaine de minutes au cours duquel leur sera notamment projetée une vidéo sur le risque industriel et les consignes de sécurité à suivre.